

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
8 décembre 2022**

Date de convocation : 01/12/2022

Date d'affichage : 01/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Olivier LE BIHAN et Delphine PRIGENT

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU

Rachel BOUTOUILLER a été élue secrétaire de séance.

7-1 Convention de mise à disposition d'un local pour le Relais Assistantes Maternelles de Haut-Léon Communauté

Suite à la demande présentée par le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de HLC de pouvoir disposer régulièrement d'un local adapté à des activités de motricité, il est proposé de mettre à disposition la Salle de Motricité du complexe sportif, sur une tranche horaire hebdomadaire. Par souci d'équité, une participation annuelle équivalente à celle des associations locales sera sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention et autorise le Maire à signer le document.

Fait à CLEDER, le 16 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Gérard DANIELOU

Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication